

n° 441

cession de terrain

à EDF

- Tu les projets de lotissements dans le secteur "Boulonnou, Chaulfont",

- Considérant qu'un poste haute tension est nécessaire,

le conseil

- décide la cession à EDF, pour le franc symbolique, d'une partie de la prairie nord-ouest de 25 m^2 ($5 \text{ m} \times 5 \text{ m}$) de la parcelle cadastrée anciennement n° 577,

- dit qu'un passage avec accès sur la nouvelle voirie à créer sur le chemin rural actuel dit de fêlicité sera prévu; il sera tenu compte du prix réel de ce terrain et des frais annexes (notaire, géomètre...) lors de la vente aux lotisseurs du solde de cette parcelle,

- autorise le Maire à signer l'acte de vente, à solliciter la délivrance d'une esquisse cadastrale au profit du géomètre.

n° 9419 - 13/10/12